

135 BLVD SAINT ELZEAR O, Laval

PLANS POUR SOUMISSION / CONSTRUCTION, ARCHITECTURE DE PAYSAGE

LISTE DES DESSINS

PAGE	TITRE	ÉCHELLE
AP00	PAGE TITRE ET NOTES	N/A
AP01	PLAN D'ABATTAGE ET DE PROTECTION	1:250
AP02	PLAN D'ENSEMBLE	1:250
AP03	PLAN DE DESCRIPTION DES TRAVAUX	1:200
AP04	PLAN DE PLANTATION - LOT A	1:250
AP05	PLAN DE PLANTATION - LOT B	1:250
AP06	PLAN DE PLANTATION - BASSINS	1:250
AP07	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	VARIABLE
AP08	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	VARIABLE
AP09	DÉTAILS DE CONSTRUCTION - PLANTATION	VARIABLE

NOTES GÉNÉRALES

NOTES GÉNÉRALES À L'ENTREPRENEUR :

1. CES PLANS DE MEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU CLIENT. TOUTE UTILISATION À D'AUTRES FINS QUE POUR LE PROJET MENTIONNÉ EN TITRE EST INTERDITE À MOINS D'UNE AUTORISATION ÉCRITE DU CLIENT.

2. TOUTES PERSONNES (CLIENT, ENTREPRENEUR, CONSULTANTS ET AUTRES) NE PEUVENT UTILISER LES DESSINS (SUR PAPIER OU INFORMATIQUE) DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE QUE POUR LES FINS SPÉCIFIQUES DU PROJET ET QUE POUR DES FINS DE CONSULTATION ET DE RÉFÉRENCE, SANS MODIFICATIONS OU ALTÉRATION, SOUS PEINE DE VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR.

3. CES PLANS, DEVIS ET AUTRES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES SERVENT À DÉFINIR LES EXIGENCES TECHNIQUES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES CONCERNANT LES OUVRAGES IMPLIQUÉS. NÉANMOINS, L'ENTREPRENEUR DE MEURE RESPONSABLE D'EXÉCUTER TOUTS LES MENUS OUVRAGES REQUIS AFIN DE LIVRER DES INSTALLATIONS COMPLÈTES ET FONCTIONNELLES POUR L'USAGE AUQUEL ELLES SONT NORMALEMENT DESTINÉES.

4. L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTE ERREUR OU OMISSION DE VRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DE VRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ DUMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS.

5. L'ENTREPRENEUR DE VRA EXÉCUTER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, AUX NORMES ET RÉGLEMENTS EN VIGUEUR AU CANADA, AU QUÉBEC, AINSI QUE DANS LA VILLE / LOCALITÉ.

6. TOUTES LES DIMENSIONS ET ÉCHELLES SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE. LES INDICATIONS EN SYSTÈME IMPÉRIAL SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF.

7. EN AUCUN CAS LES MESURES NE DEVRONT ÊTRE PRISES SUR LES DESSINS À L'ÉCHELLE. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES MESURES SUR LE SITE.

8. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LE PLAN DE L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE ET VISITER LE SITE POUR LES INFORMATIONS CONCERNANT LES CONDITIONS EXISTANTES.

9. L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS. TOUTS LES NIVEAUX ET LES CONDITIONS SUR LE SITE AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. IL DOIT RAPPORTER PAR ÉCRIT À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE TOUTES LES ERREURS, OMISSIONS ET DIVERGENCES QU'IL CONSTATE ENTRE LA SITUATION EXISTANTE ET LES PLANS ET DEVIS.

10. AVANT D'ENTREPRENDRE CHACUNE DES ÉTAPES DE RÉALISATION DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE PAYSAGISTE RESPONSABLE DU PROJET.

11. LES TRAVAUX DOIVENT SE LIMITER AU SECTEUR D'INTERVENTION DÉTERMINÉ AFIN DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT CONTEXTUEL.

12. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS OU SURFACES EN DOMMAGÉES LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE REMIS DANS LEUR ÉTAT D'ORIGINE, AUX SEULS FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.

13. TOUTS LES AMÉNAGEMENTS SONT À COMPLÉTER JUSQU'EN BORDURE DE RUE OU À DÉFAUT JUSQU'ÀUX LIMITES DE PROPRIÉTÉ. LES NIVEAUX DOIVENT SE MARIER AUX NIVEAUX EXISTANTS OU PROJÉTÉS.

14. LORS DE L'IMPLANTATION DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, L'ENTREPRENEUR DE VRA FAIRE ÉTABLIR L'EMPLACEMENT DE CES DERNIERS PAR UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE OU SON ÉQUIPE D'ARPENTAGE À L'AIDE D'UNE STATION TOTALE ET REMETTRE À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE, POUR APPROBATION, UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ.

15. L'ENTREPRENEUR DE VRA LAISSER EN TOUT TEMPS UN ACCÈS AUX DIFFÉRENTES ENTRÉES DU BÂTIMENT.

16. TOUTES LES INDICATIONS RELATIVES AU BÂTIMENT (NIVEAUX, COTES...) SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF, VOIR ARCHITECTURE.

17. L'ENTREPRENEUR DE VRA CONSULTER LES PLANS DES AUTRES PROFESSIONNELS POUR LA BONNE RÉALISATION DES TRAVAUX.

18. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES DESSINS D'ATELIER SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR POUR TOUTES LES COMPOSANTES EN BÉTON COULÉ DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS.

19. TOUTES LES SURFACES APPARENTES DU BÉTON COULÉ DOIVENT ÊTRE FINIES AU BALAI.

20. L'ENTREPRENEUR FERA TOUTES LES COUPES REQUISES DANS LES REVÊTEMENTS EN PAVÉS DE BÉTON.

21. L'ENTREPRENEUR DE VRA VÉRIFIER AUPRÈS DES INGÉNIEURS EN STRUCTURE TOUTES LES COMPOSITIONS DE BÉTON COULÉ AINSI QUE LES ARMATURES SE RETROUVANT DANS CE DERNIER. IL DE VRA ÉGALEMENT VÉRIFIER LES TRAITEMENTS NÉCESSAIRES À L'ÉTANCHÉITÉ DU BÉTON LORSQU'APPLICABLE. IL DE VRA SUIVRE TOUTES LES RECOMMANDATIONS DES INGÉNIEURS ET DE L'ARCHITECTE ET IL SÉRA RESPONSABLE DE LA MISE EN PLACE DE TOUTS LES TRAVAUX DE BÉTON NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION COMPLÈTE DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS DU PROJET.

22. POUR L'ACIER, LES STRUCTURES, LE BÉTON, LES ARMATURES ET LES FONDATIONS, SUIVRE EN COMPLÉMENT DES INFORMATIONS DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE, LES SPÉCIFICATIONS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET CIVIL.

23. TOUTES LES PIÈCES EN ACIER SONT GALVANISÉES.

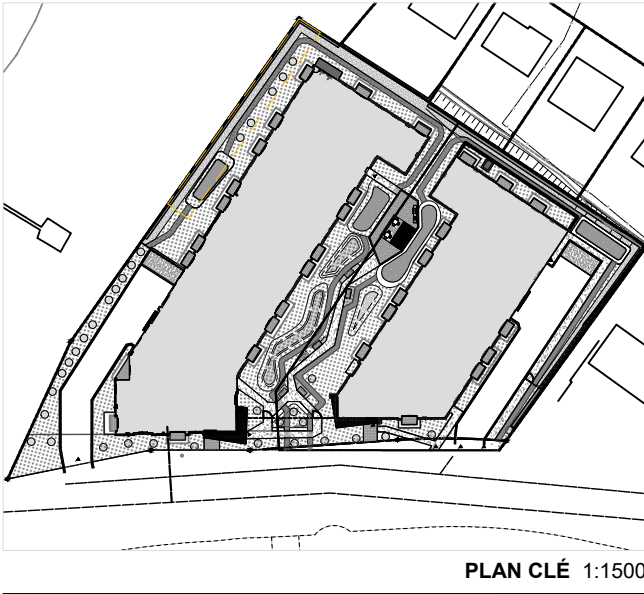
24. TOUTES LES SOUDURES SONT À LIMER ET MEULER.

25. VOIR LES INGÉNIEURS POUR LES SPÉCIFICATIONS CONCERNANT LES MODÈLES DE LUMINAIRES, LA QUINCAILLERIE, LES PIÈCES ET LES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES.

26. L'ENTREPRENEUR DE VRA PRÉPARER AU CHANTIER UN ÉCHANTILLON DE L'OUVRAGE D'UN MINIMUM DE 3000X3000MM POUR TOUTS LES AMÉNAGEMENTS MONTRES AUX PLANS ET DEVIS. IL DE VRA OBTENIR L'APPROBATION ÉCRITE DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE DE L'ÉCHANTILLON RÉALISÉ AFIN DE POUVOIR DÉBUTER ET COMPLÉTER LES AMÉNAGEMENTS. CET ÉCHANTILLON SERVIRA DE RÉFÉRENCE POUR LA COMPLÉTION DE L'OUVRAGE ET POURRA EN FAIRE PARTIE. L'ENTREPRENEUR NE POURRA EN AUCUN CAS PROCÉDER À LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS SANS AVOIR OBTENU CETTE AUTORISATION.

135 BLVD SAINT-ELZEAR OUEST

Aménagement paysager



CLIENT



ARCHITECTE



INGÉNIEUR CIVIL



INGÉNIEUR STRUCTURE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

CONSULTANT

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
14	13/07/2026	ÉMISS POUR SOUMIS - CONST.	E.B.
13	01/06/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 08	E.B.
12	14/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 07	E.B.
11	05/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 06	E.B.
10	22/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 05	E.B.
09	01/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 04	E.B.
08	11/03/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 03	E.B.
07	21/01/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 02	E.B.
06	06/10/2025	ÉMISS POUR PERMIS RÉVISÉ	E.B.
05	30/09/2025	ÉMISS POUR PERMIS	E.B.
04	23/09/2025	ÉMISS POUR COORDINATION	E.B.
03	03/09/2025	ÉMISS POUR COORDINATION	E.B.
02	14/08/2025	ÉMISS POUR PERMIS	E.B.
01	27/06/2025	ÉMISS POUR ESQUISSE	W.D.

DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR

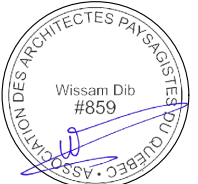


DATE INITIALE : 01.05.2025

No PROJET : 25-1475

DESSINÉ PAR : E.B.

VÉRIFIÉ PAR : W.D.



AP00_PAGE TITRE ET NOTES

AP-00 /09



ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Espèces	État de santé						Situation	
	Excellent	Bon	Moyen	Faible	Mort	Abattu	Présent	
Nerprun	0	15	17	3	0	35	0	
Érable à Giguère	0	29	2	1	1	33	0	
Frêne de Pennsylvanie	0	1	1	2	16	20	0	
Érable argenté	1	12	1	1	0	14	0	
Sumac vinaigrier	0	4	0	0	0	4	0	
Pommier (malus sp.)	0	1	0	1	1	2	1	
Épinette de Norvège	0	1	0	0	0	1	0	
Érable noir	0	1	0	0	0	1	0	
Érable à sucre	0	1	0	0	0	0	1	
Prunier	0	0	0	1	0	1	0	
Robinier faux-acacia	0	1	0	0	0	1	0	
Tilleul à petites feuilles	0	1	0	0	0	1	0	



LÉGENDE EXISTANT ET DÉMOLITION

GÉNÉRAL

LIMITE DE LOT

PÉRIMÈTRE DE LA DALLE TRÉFONDS PROJETTEE

PÉRIMÈTRE DES BATIMENTS PROJETTES

PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'EXCAVATION PROJETTEE

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION NATURELLE POUR COULEUVRES
(Surface de 225m2 de zone tampon)

ÉLÉMENTS EXISTANTS

CLÔTURE

SERVICE AERIEN

POTEAUX

VÉGÉTATION

ARBRE À ABATTRE ET TRANSPORTER HORS SITE
TOTAL : 69 ARBRES

ARBRE À CONSERVER DURANT LES TRAVAUX
TOTAL : 2 ARBRES

135 BLVD SAINT-ELZEAR OUEST
Aménagement paysager

PLAN CLÉ 1:1500

CLIENT

ARCHITECTE

INGÉNIEUR CIVIL

INGÉNIEUR STRUCTURE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

CONSULTANT

14	13/07/2026	ÉMIS POUR SOUMIS - CONST.	E.B.
13	01/06/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 08	E.B.
12	14/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 07	E.B.
11	05/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 06	E.B.
10	22/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 05	E.B.
09	01/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 04	E.B.
08	11/03/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 03	E.B.
07	21/01/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 02	E.B.
06	06/10/2025	ÉMIS POUR PERMIS RÉVISÉ	E.B.
05	30/09/2025	ÉMIS POUR PERMIS	E.B.
04	23/09/2025	ÉMIS POUR COORDINATION	E.B.
03	03/09/2025	ÉMIS POUR COORDINATION	E.B.
02	14/08/2025	ÉMIS POUR PERMIS	E.B.
01	27/06/2025	ÉMIS POUR ESQUISSE	W.D.
No.	DATE	DESCRIPTION	PAR

DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR

VERSION PAYSAGE
ARCHITECTES PAYSAGISTES

372 rue Ste-Catherine O. Suite 302, Montréal, Qc. H3B 1A2
514 488 1083 - info@versionpaysage.ca - www.versionpaysage.ca

DATE INITIALE : 01.05.2025

No PROJET : 25-1475

DESSINÉ PAR : E.B

VÉRIFIÉ PAR : W.D

AP01_PLAN D'ABATTAGE ET DE PROTECTION

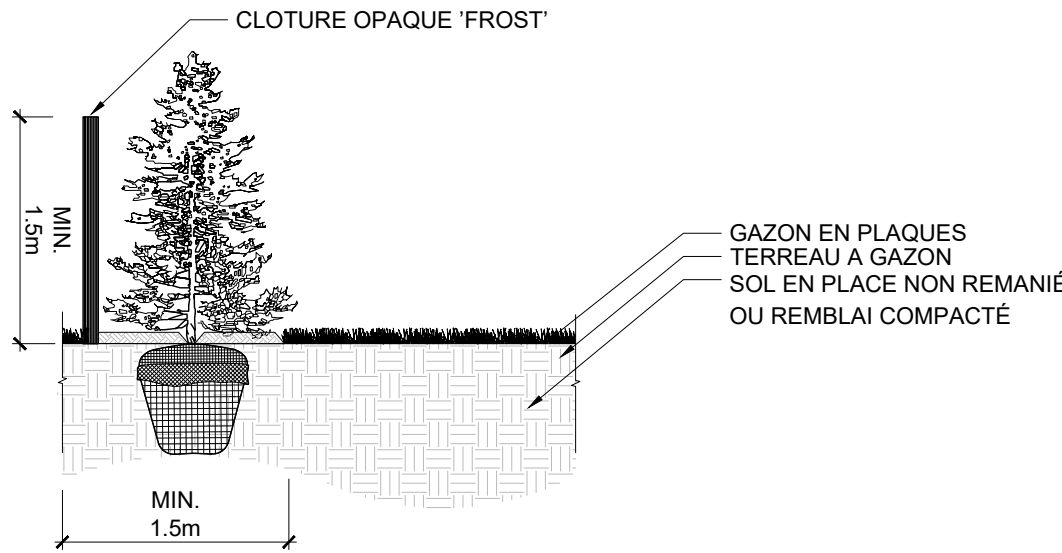
1:200

ÉCHELLE 1:250

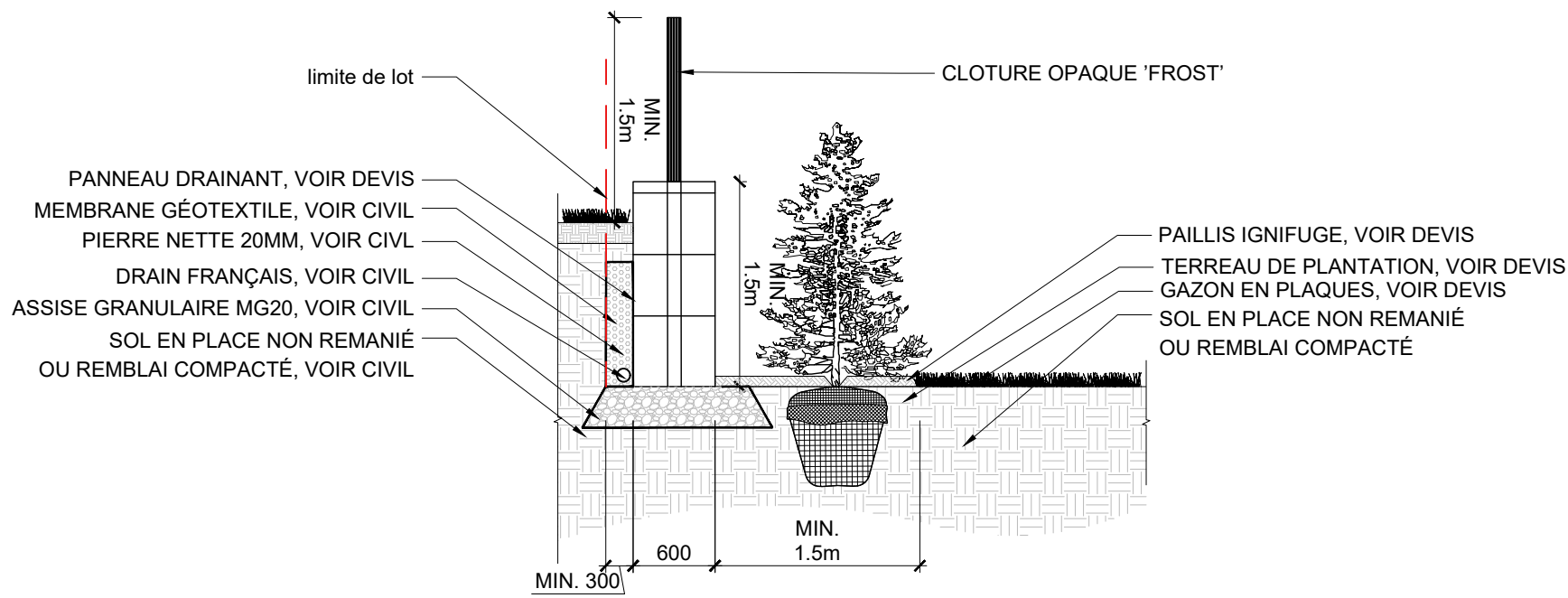
AP-01 /09



IMAGE ILLUSTRATIVE DE LA CLOTURE OPAQUE A TITRE D'EXEMPLE



1a
06 BANDE TAMPON DE TYPE A - CLOTURE SANS MURET
Echelle 1:50



1b
06 BANDE TAMPON DE TYPE A - CLOTURE AVEC MURET
Echelle 1:30

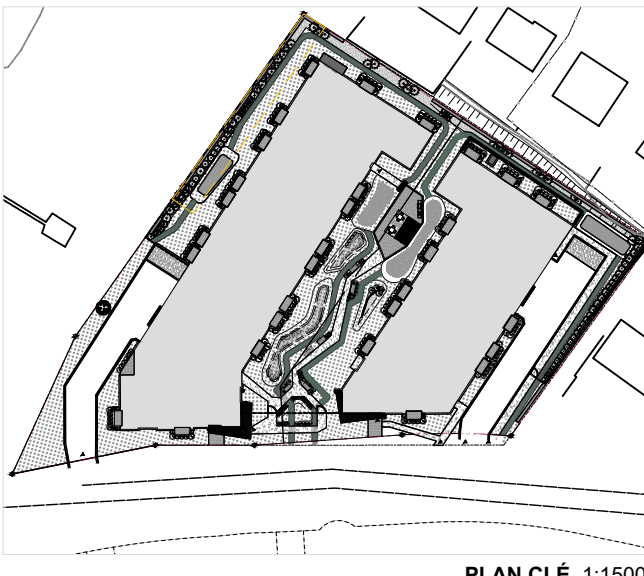
STATISTIQUES DU PROJET

DESCRIPTION	TOTAL	LOT A	LOT B
BÂTIMENT			
Superficie totale des batiments	2715 m²	-	-
TERRAIN			
Superficie totale du lot	6278.6 m²	-	-
Superficie non-construite du lot	3563.6m²	-	-
Taux d'implantation	43,30%	-	-
PLANTATION - COUR AVANT			
Nombre d'arbre requis (1 pour 7.5 mètre linéaire)		7	6
Nombre d'arbres total	13	-	-
PLANTATION - COUR CENTRALE			
Nombre d'arbres proposés	-	10	8
Nombre d'arbres au total	18	-	-
PLANTATION - ZONE TAMPON			
Nombre d'arbres proposés	18	8	10
Nombre d'arbres feuillus proposés	12	5	7
Nombre d'arbres conifères proposés	6	3	3
PLANTATION - BORDURE EST & OUEST			
Nombre d'arbustes conifères proposés	82	-	-
PLANTATION - COUR AVANT			
Surface actuelle hors verdissement	-	245.5m²	218.6m²
Surface de verdissement proposé	-	169.5 m²	103 m²



135 BLVD SAINT-ELZEAR OUEST

Aménagement paysager



CLIENT



ARCHITECTE



INGÉNIEUR CIVIL



INGÉNIEUR STRUCTURE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

CONSULTANT

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
14	13/07/2026	ÉMIS POUR SOUMIS - CONST.	E.B.
13	01/06/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 08	E.B.
12	14/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 07	E.B.
11	05/05/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 06	E.B.
10	22/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 05	E.B.
09	01/04/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 04	E.B.
08	11/03/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 03	E.B.
07	21/01/2026	ÉMISSION PERMIS RÉVISÉ 02	E.B.
06	06/10/2025	ÉMIS POUR PERMIS RÉVISÉ	E.B.
05	30/09/2025	ÉMIS POUR PERMIS	E.B.
04	23/09/2025	ÉMIS POUR COORDINATION	E.B.
03	03/09/2025	ÉMIS POUR COORDINATION	E.B.
02	14/08/2025	ÉMIS POUR PERMIS	E.B.
01	27/06/2025	ÉMIS POUR ESQUISSE	W.D.

DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR



DATE INITIALE : 01.05.2025
No PROJET : 25-1475
DESSINÉ PAR : E.B
VÉRIFIÉ PAR : W.D



AP02_PLAN D'ENSEMBLE



ÉCHELLE 1:250

AP-02 /09



** TOUTS LES PRODUITS SONT SPECIFIES DANS LE CAHIER DE CHARGE
ET DEVIS TECHNIQUES

Aménagement paysager



CLIENT



INGÉNIEUR CIVIL



INGÉNIEUR STRUCTURE

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

CONSULTANT

No.	DATE	DESCRIPTION	PAR
-----	------	-------------	-----

DOCUMENTS PRÉPARÉS PAR



DATE INITIALE : 01.05.2025

No PROJET : 25-1475

DESSINÉ PAR : E.B

VÉRIFIÉ PAR : W.D

AP03_PLAN DESCRIPTION





CONSIDÉRER A AJOUTER UNE SORTIE D'EAU PAR FACE DE BATIMENT
POUR BRANCHEMENT DU SYSTEME D'IRRIGATION (DIA 1" 1/2)

SURFACES	
	BÉTON COULÉ, VOIR CIVIL
	GALETS DE RIVIÈRE, VOIR DEVIS
	PAVÉS DE BÊTON PRÉFABRIQUÉS, VOIR DEVIS
	GAZON EN PLAQUE, VOIR DEVIS
	ENSEMENCEMENT, VOIR DEVIS
	FOSSE DE PLANTATION DE VIVACES ET GRAMINÉES, ÉPAISSEUR 300mm
	FOSSE DE PLANTATION D'ARBUSTES, ÉPAISSEUR 450mm
	FOSSE D'ARBRE (1500x1500mm)

ARBRES CONIFÈRES				Hauteur à l'achat	C/C	
AC	1	<i>Abies concolor</i>	Sapin du Colorado	1500mm	variable	motte
PO	4	<i>Picea omorika</i>	Épinette de Serbie	1500mm	variable	motte
PFV	3	<i>Pinus flexilis 'Vanderwolf'</i>	Pin blanc de l'Ouest	1500mm	variable	motte
TC	3	<i>Tsuga canadensis</i>	Pruche du Canada	1500mm	variable	motte
ARBUSTES FEUILLUS				Hauteur à l'achat	C/C	
Als	42	<i>Aronia 'Low Scape Hedger'</i>	Aronie	800mm	650mm	pot
Anl	12	<i>Azalea 'Northern Light'</i>	Azalée	800mm	800mm	pot
Bta	3	<i>Berberis thunbergii 'Aurea nana'</i>	Épine-vinette 'Aurea nana'	300mm	700mm	pot
DI	31	<i>Diervilla lonicera</i>	Dierville chèvrefeuille	800mm	800mm	pot
Dlk	4	<i>Diervilla lonicera 'Kodiak fresh'</i>	Dierville chèvrefeuille 'Kodiak fresh'	800mm	800mm	pot
Rcc	16	<i>Rhododendron catawbiense 'Chionoides'</i>	Rhododendron 'Chionoides'	500mm	650mm	pot
ARBUSTES CONIFÈRES				Hauteur à l'achat	C/C	
Jco	28	<i>Juniperus chinensis 'Old gold'</i>	Génévrier de Chine 'Old gold'	300mm	800mm	pot/motte
Tcg	32	<i>Tsuga canadensis 'Gracilis'</i>	Pruche de l'Est	800mm	800mm	pot/motte



CONSIDÉRER A AJOUTER UNE SORTIE D'EAU PAR FACE DE BATIMENT
POUR BRANCHEMENT DU SYSTEME D'IRRIGATION (DIA 1" 1/2)

MIN 150

GAZON EN PLAQUES, VOIR DEVIS
TERREAU A GAZON, VOIR DEVIS
SOL EN PLACE NON REMANIE
OU REMBLAI COMPACTE, VOIR CIVIL

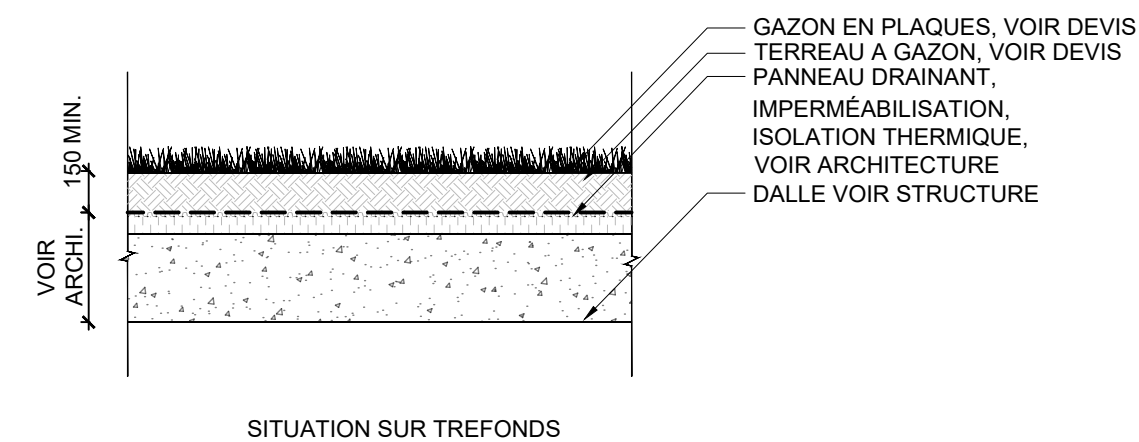
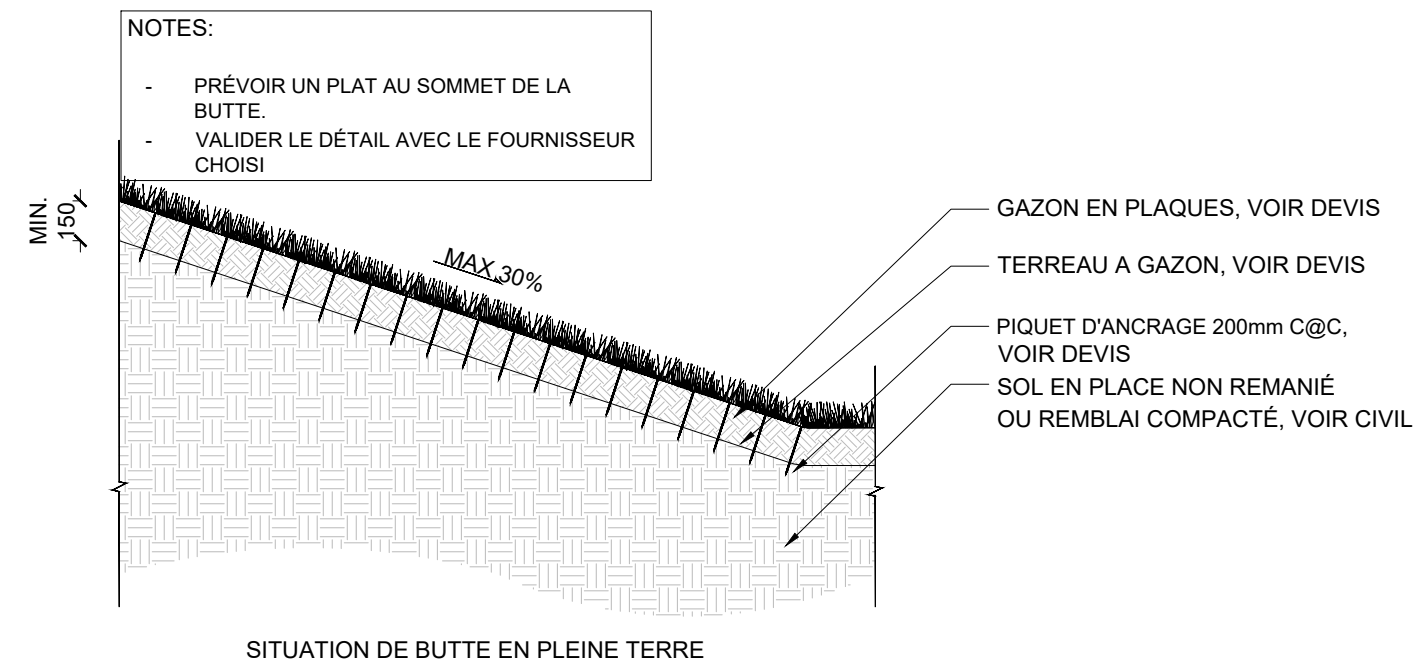
SITUATION EN PLEINE TERRE

NOTES:

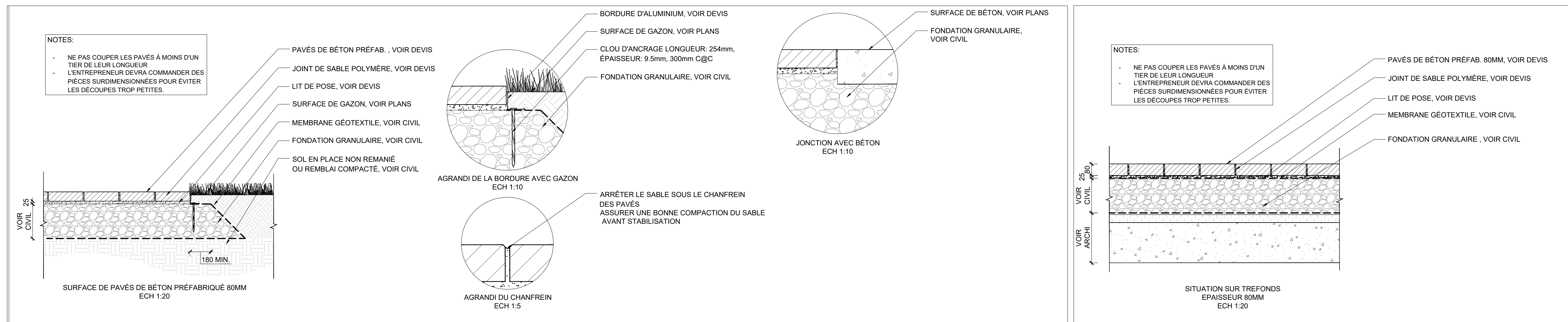
- ASSURER UNE BONNE SUPERPOSITION DES PLAQUES

30% 80%

VUE EN PLAN AVEC DÉTAIL DE POSE



01 SURFACES DE GAZON EN PLAQUES ET ENSEMENCEMENT
07 ÉCHELLE 1:30



02 SURFACE DE PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ
07 ÉCHELLE SELON INDiqué

CLIENT



ARCHITECTE



INGENIEUR



CONSULTANT

NOTES

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ DÛMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS.

TOUTES PERSONNES (CLIENT, ENTREPRENEUR, CONSULTANTS ET AUTRES) NE PEUVENT UTILISER LES DESSINS (SUR PAPIER OU INFORMATIQUE) DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE QUE POUR LES FINS SPÉCIFIQUES DU PROJET ET QUE POUR DES FINS DE CONSULTATION ET DE RÉFÉRENCE, SANS MODIFICATIONS OU ALTÉRATION, SOUS PEINE DE VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR. CES PLANS SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE, TOUTES LES DIMENSIONS EN SYSTÈME IMPÉRIAL SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SEULEMENT.

TOUTES LES INDICATIONS RELATIVES AU BÂTIMENT (NIVEAUX, COTES...) SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF, VOIR ARCHITECTURE.

EMISSIONS

[illegible]

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR



TITRE DU PROJET

135 BOUELVARD SAINT-ELZEAR O 1475
LAVAL

DOCUMENT

TITRE :
DÉTAILS TECHNIQUES DE PLANTATIONS

FICHER :

VÉRIF. PAR :

DESSIN. PAR :

DATE : 2026-01-13

ÉCHELLE : N/A

REF PAGE : APO

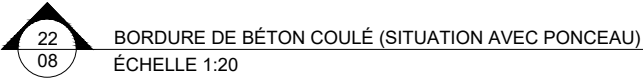
SITUATION EN PLEINE TERRE

- SOLIN MÉTALLIQUE, VOIR ARCHITECTURE
- COUCHE D'ISOLATION, VOIR ARCHITECTURE
- COUCHE D'ÉTANCHÉITÉ, VOIR ARCHITECTURE
- PIERRES DE RIVIÈRE, VOIR DEVIS
- SURFACE DE GAZON, VOIR PLANS
- BORDURE DE RETENUE, VOIR DEVIS
- PIERRE 3/4 NET, VOIR CIVIL
- SOL EN PLACE NON REMANIÉ
OU REMBLAI COMPACTÉ, VOIR CIVIL



300

- SURFACE DE BÉTON COULÉ, VOIR CIVIL
- GRILLE EN METAL, VOIR CIVIL
- BORDURE DE BÉTON COULE, VOIR CIVIL
- PAVÉS DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ, VOIR DEVIS
- LIT DE POSE, VOIR DEVIS
- SURFACE DE GALETS DE RIVIERE, VOIR DEVIS
- FONDATION DE PIERRE NETTE 200MM, VOIR CIVIL
- DRAIN PERFORE, VOIR CIVIL
- SOL NON REMANIÉ OU REMBLAI COMPACTÉ, VOIR CIVIL



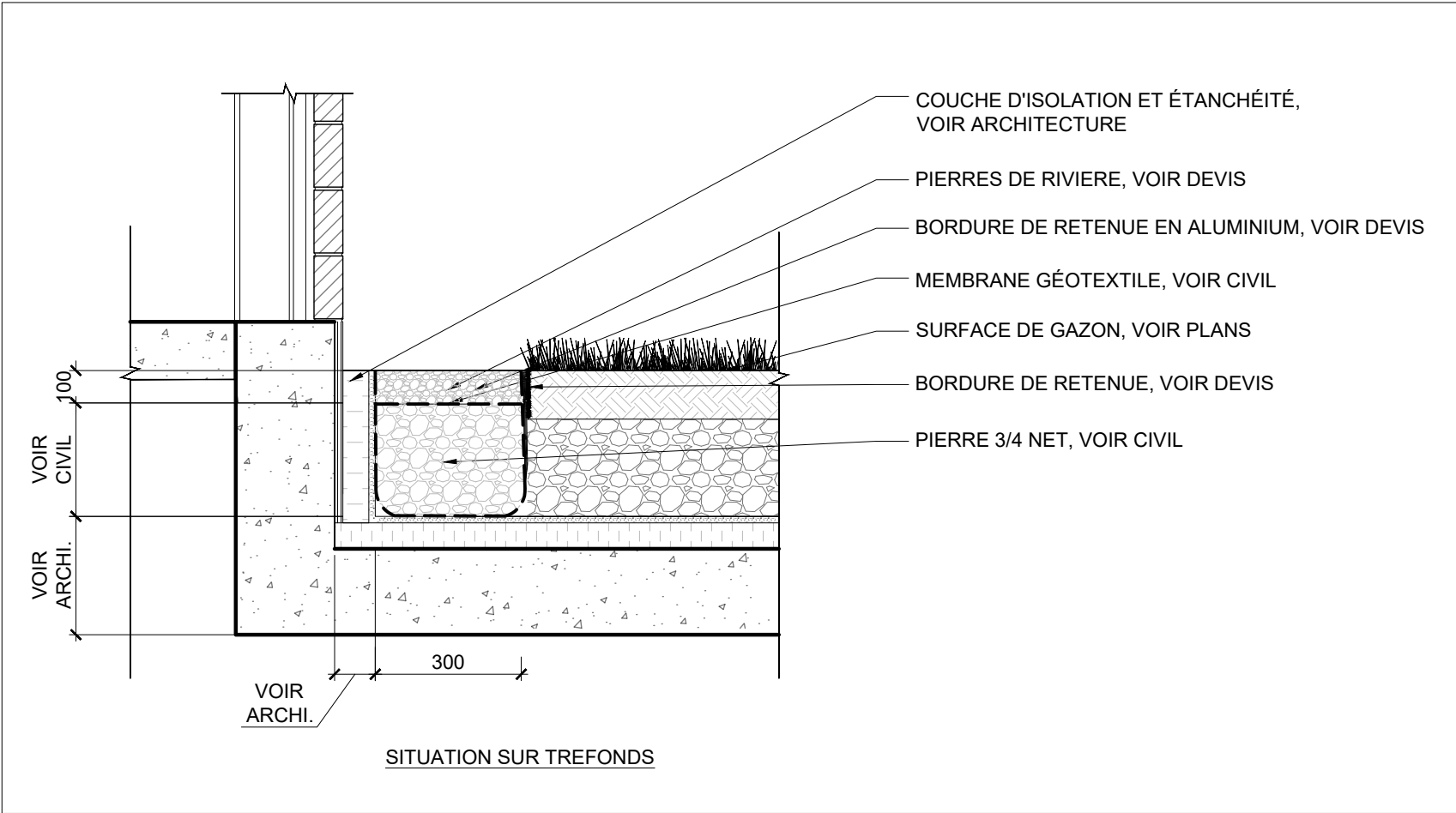
Technical cross-section drawing of a garden bench (BANC AVEC DOSSIER) showing its construction layers and components. The drawing includes labels for various parts:

- BANC AVEC DOSSIER, VOIR DEVIS
- ANCRAGE ANTIVOL, SELON LA RECOMMANDATION DU FABRIQUANT
- DALLE DE BÉTON COULÉ, VOIR CIVIL
- SURFACE DE GAZON EN PLAQUE, VOIR DEVIS
- FONDATION GRANULAIRE, VOIR CIVIL
- MEMBRANE GÉOTEXTILE, VOIR CIVIL
- SOL EN PLACE NON REMANIÉ OU REMBLAI COMPACTE, VOIR CIVIL

VOIR CIVIL

150MM.

BANC AVEC DOSSIER SUR DALLE DE BÉTON
ECH 1:20



2400
(98'')

STRUCTURE DE PERGOLA, VOIR DEVIS

PAVÉ DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ,
VOIR PLAN ET DEVIS

ANCRAGE SELON LES RECOMMANDATIONS? VOIR DEVIS

FONDACTIONS, VOIR CIVIL

SITUATION EN PLEINE TERRE



GeigerHuot
architectes

L'ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTE ERREUR OU OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ DÛMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS.

TOUTES PERSONNES (CLIENT, ENTREPRENEUR, CONSULTANTS ET AUTRES) NE PEUVENT UTILISER LES DESSINS (SUR PAPIER OU INFORMATIQUE) DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE QUE POUR LES FINS SPÉCIFIQUES DU PROJET ET QUE POUR DES FINS DE CONSULTATION ET DE RÉFÉRENCE, SANS MODIFICATIONS OU ALTÉRATION, SOUS PEINE DE VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR. CES PLANS SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE, TOUTES LES DIMENSIONS EN SYSTÈME IMPÉRIAL SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SEULEMENT.

TOUTES LES INDICATIONS RELATIVES AU BÂTIMENT (NIVEAUX, COTES...) SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF, VOIR ARCHITECTURE.

[illegible]

VP **VERSION PAYSAGE**
ARCHITECTES PAYSAGISTES

372 rue Ste-Catherine O. Suite 218, Montréal, Qc, H3B 1A2
T 514 499 7063 E info@versionpaysage.ca
www.versionpaysage.ca

135 BOUELVARD SAINT-ELZEAR O 147
LAVAL

TITRE :
DÉTAILS TECHNIQUES DE PLANTATIONS

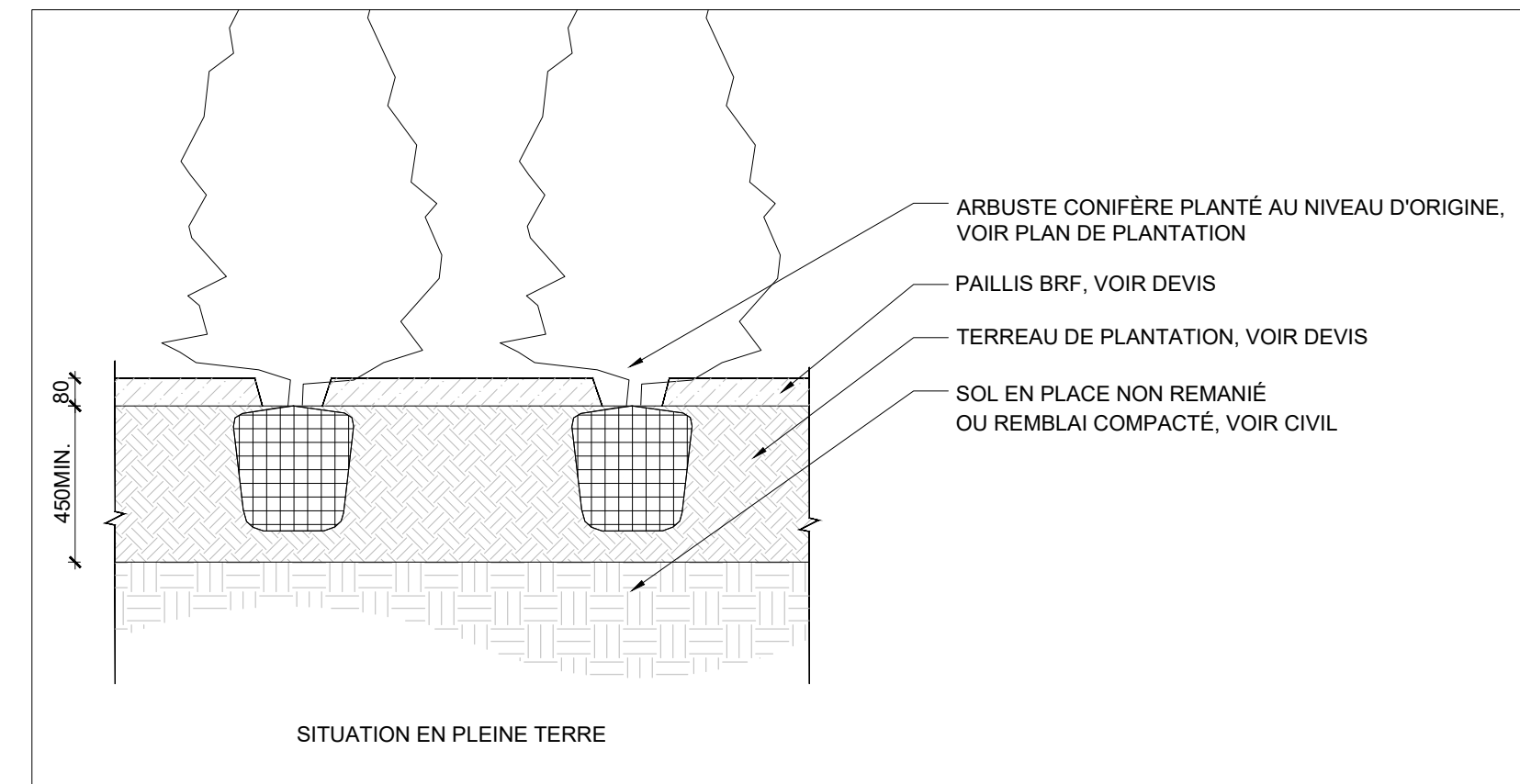
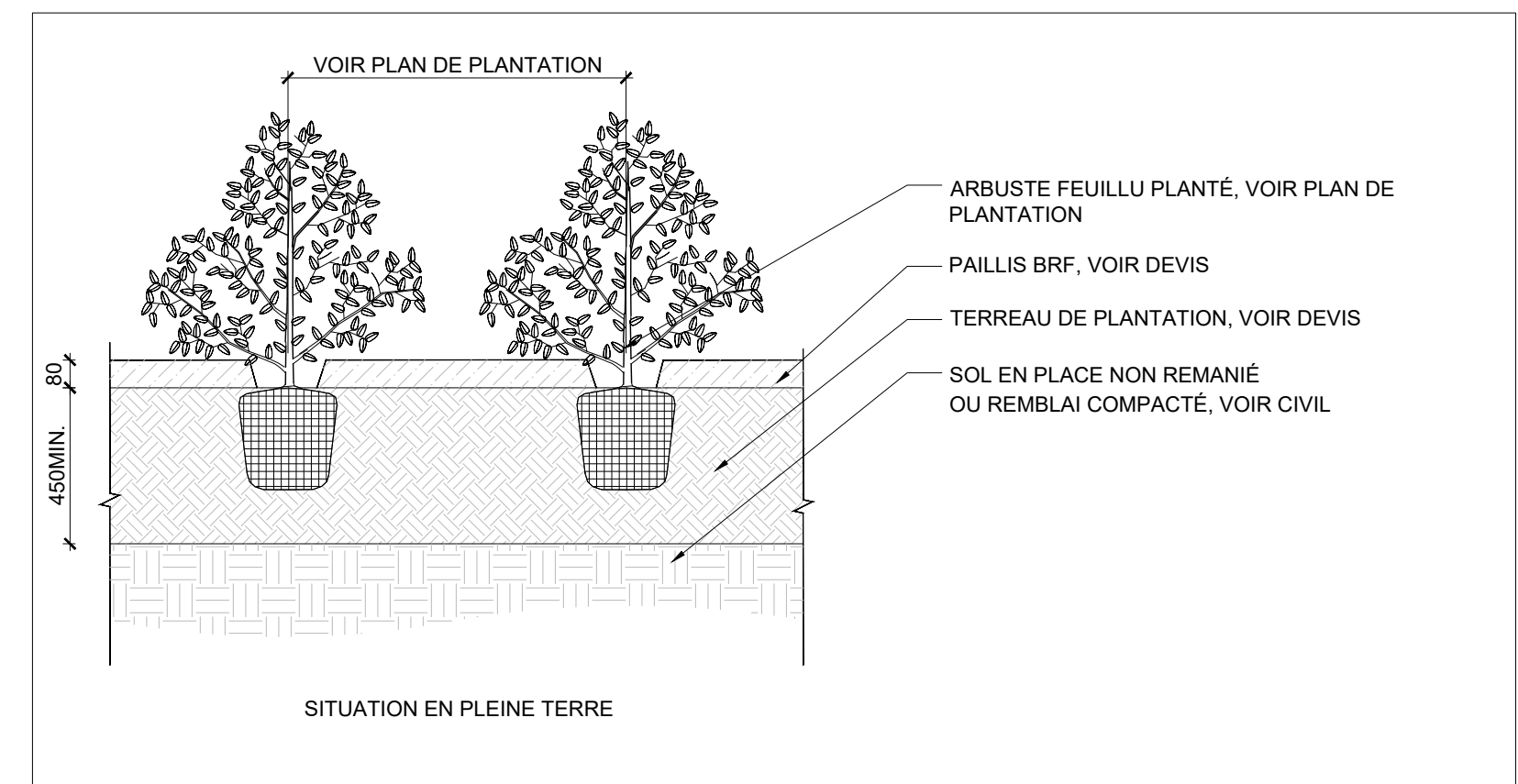
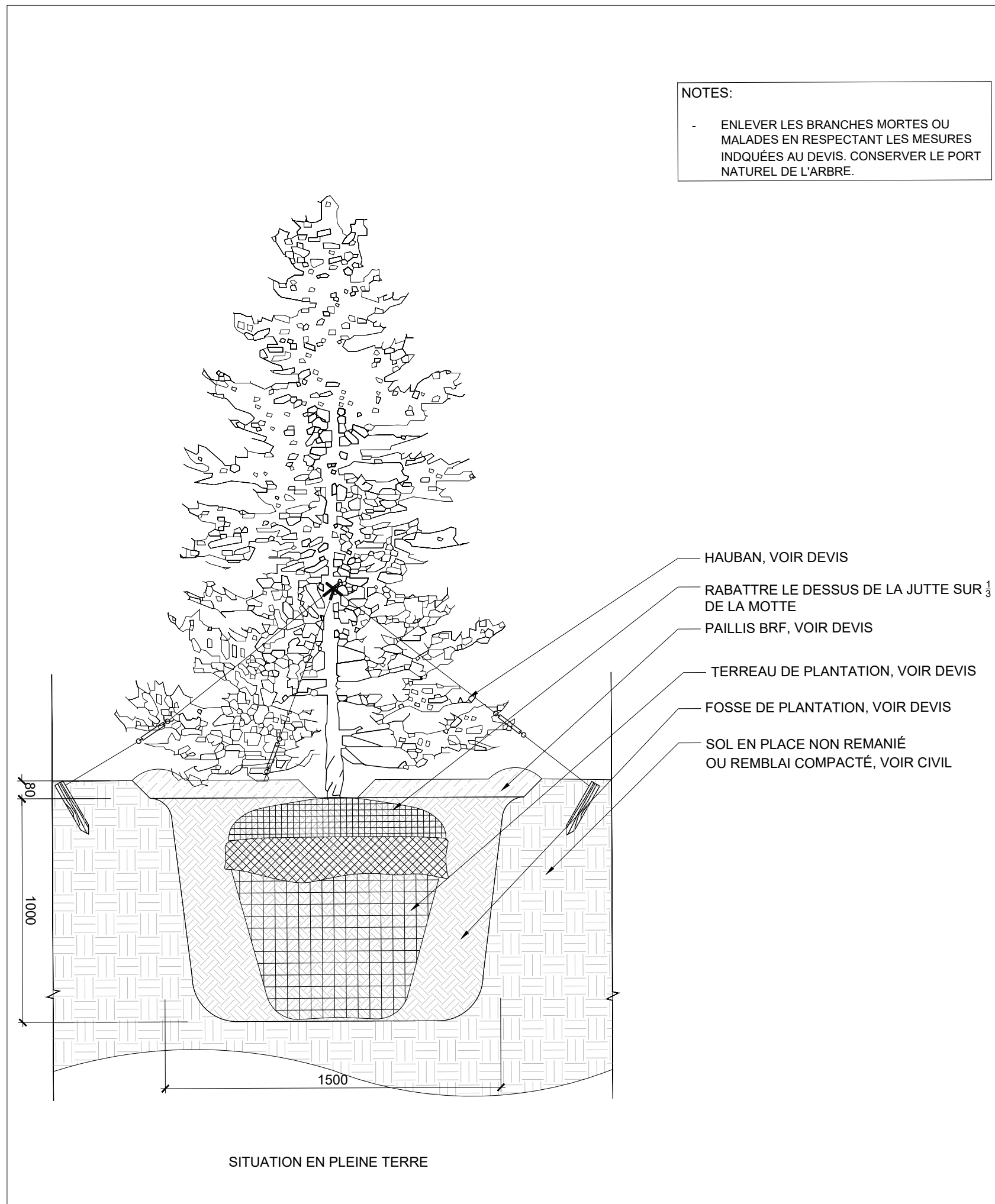
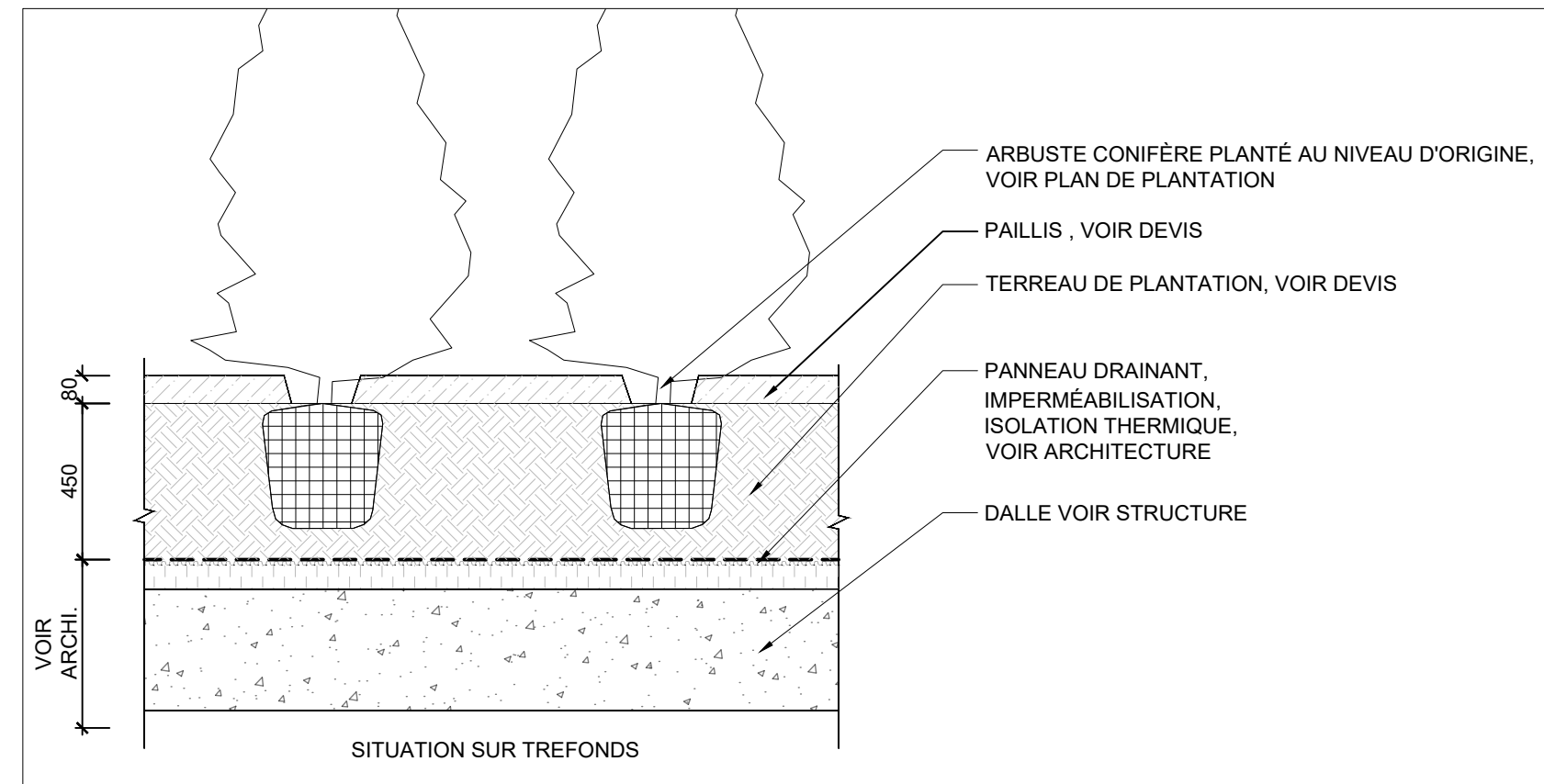
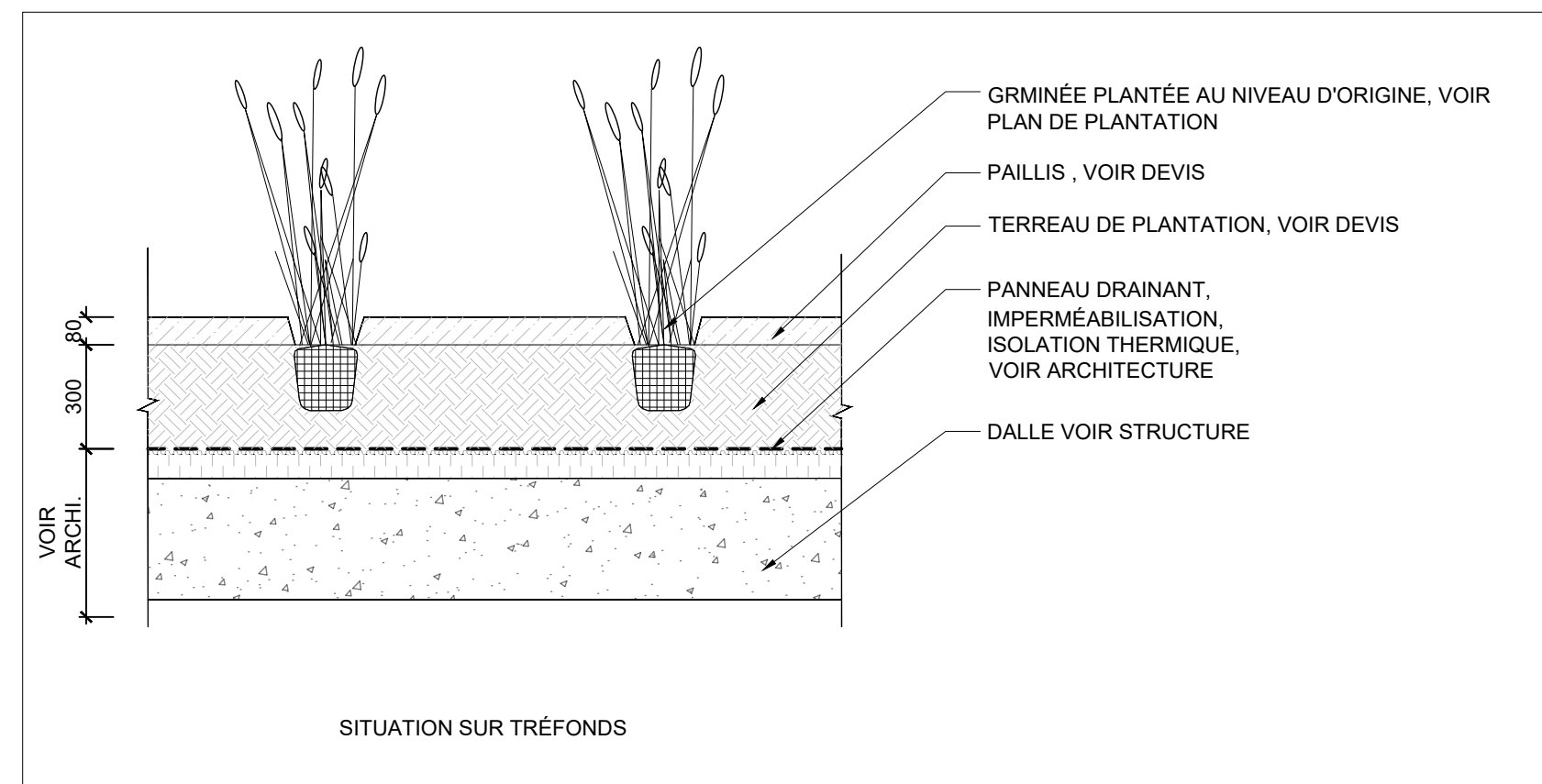
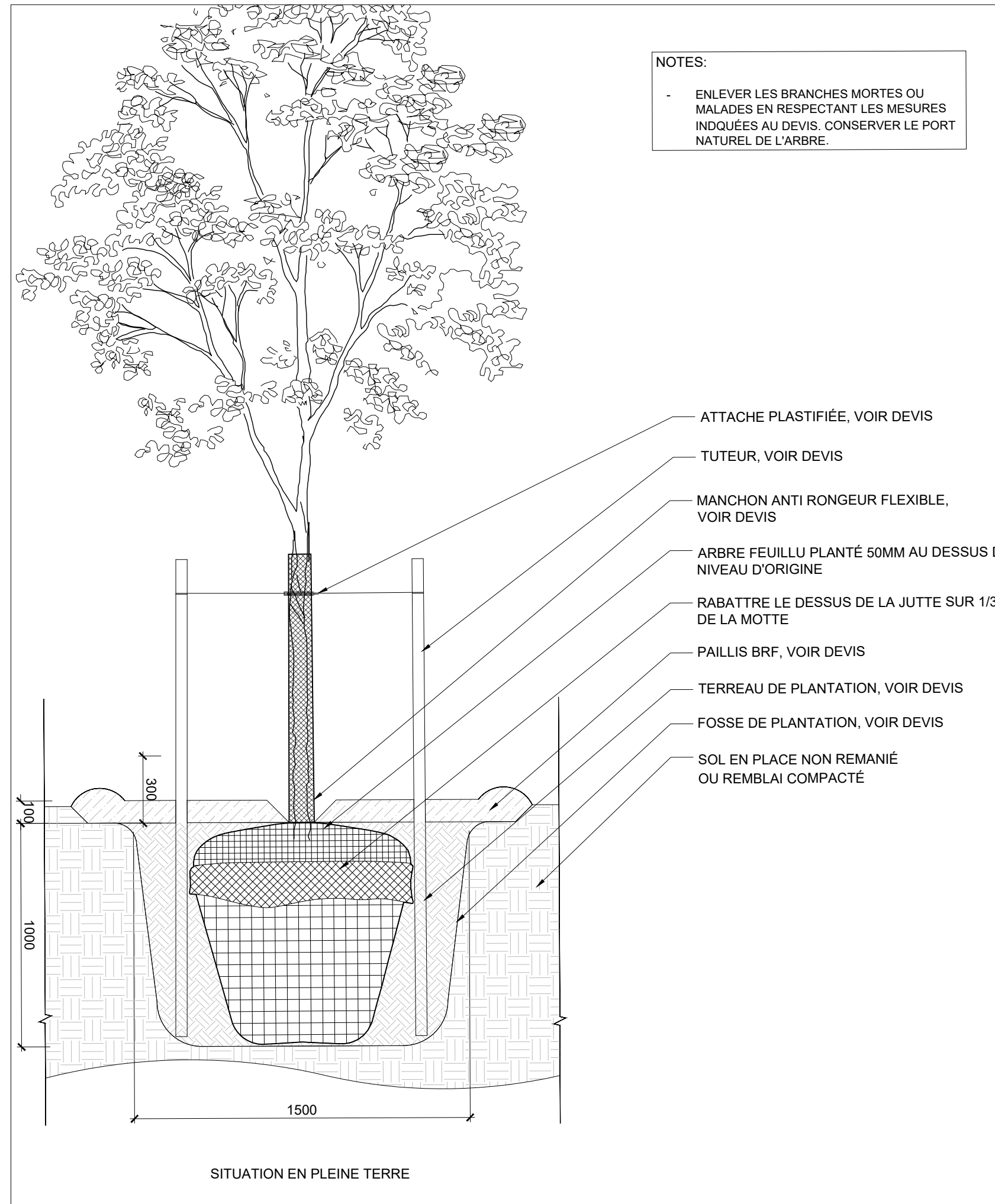
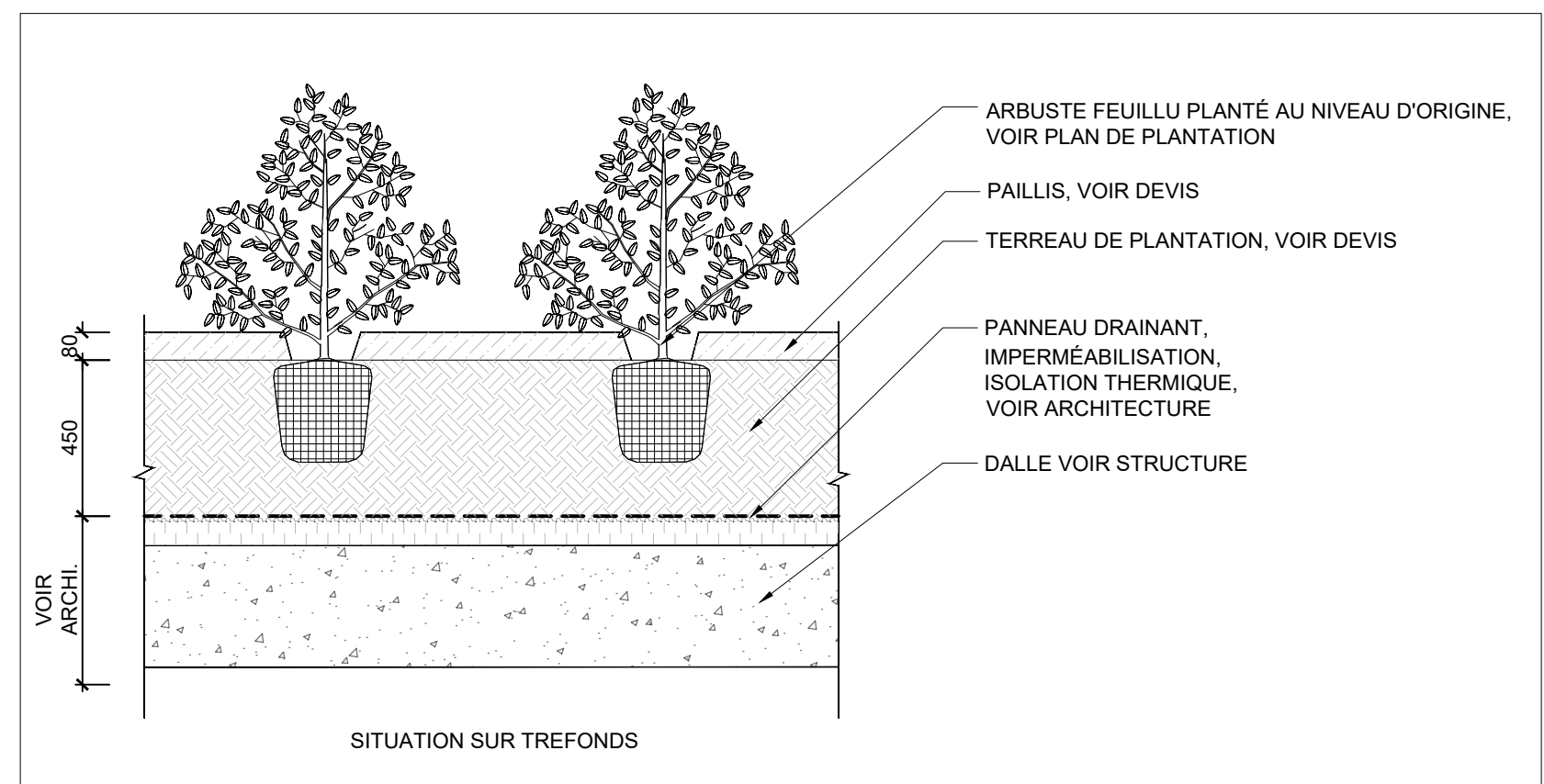
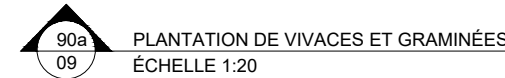
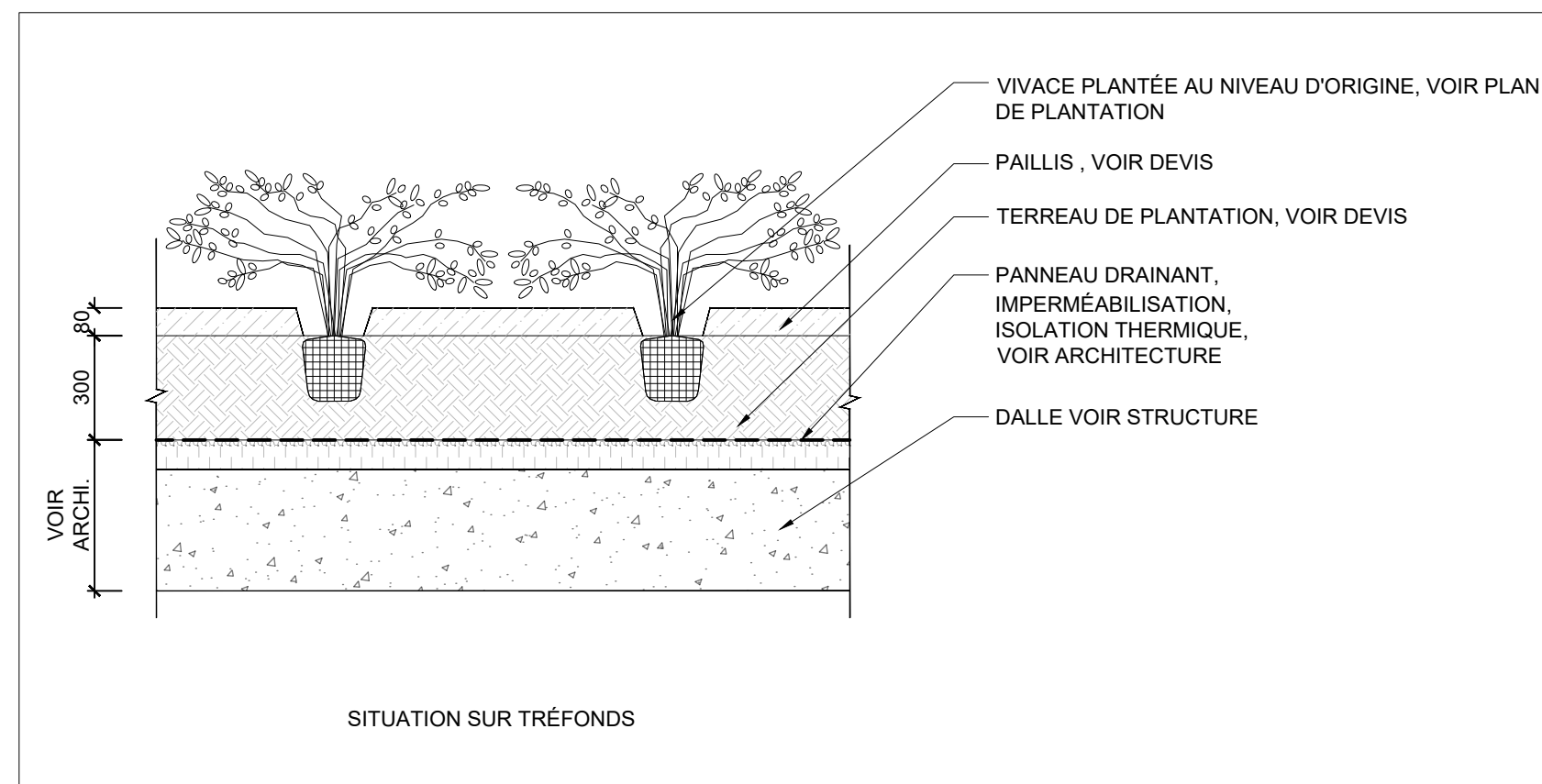
FICHER :
DÉTAIL 9 AR 1475 30260T12 DIMO

VÉRIF. PAR : WD
DESSIN. PAR : E.B
DATE : 2026-01-13

ÉCHELLE : N/A

AP0

PLANTATIONS :



CLIENT



ARCHITECTE



INGENIEUR



CONSULTANT

NOTES

ENTREPRENEUR EST TENU DE VÉRIFIER TOUTES LES COTES ET DIMENSIONS. TOUTE ERREUR QU'OMISSION DEVRA ÊTRE SIGNALÉE À L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET AUX PROFESSIONNELS CONCERNÉS AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN. CE DESSIN NE POURRA ÊTRE UTILISÉ POUR FINS DE CONSTRUCTION QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ PRÉCÉDEMMENT APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE ET LES PROFESSIONNELS CONCERNÉS.

TOUTES PERSONNES (CLIENT, ENTREPRENEUR, CONSULTANTS ET AUTRES) NE PEUVENT UTILISER LES DESSINS (SUR PAPIER OU INFORMATIQUE) DE L'ARCHITECTE PAYSAGISTE QUE POUR DES FINS SPÉCIFIQUES DU PROJET ET QUE POUR DES FINS DE CONSULTATION ET DE RÉFÉRENCE, SANS MODIFICATIONS OU ALTÉRATION, SOUS PEINE DE VIOLATION DU DROIT D'AUTEUR. LES PLANS SONT EN SYSTÈME MÉTRIQUE, TOUTES LES DIMENSIONS EN SYSTÈME IMPÉRIAL SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF SEULEMENT.

TOUTES LES INDICATIONS RELATIVES AU BÂTIMENT (NIVEAUX, NOTES...) SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF, VOIR ARCHITECTURE.

EMISSIONS

[illegible]

DOCUMENT PRÉPARÉ PAR



TITRE DU PROJET

135 BOUELVARD SAINT-ELZEAR O¹⁴⁷⁶
LAVAL

DOCUMENT

RE :
DÉTAILS TECHNIQUES DE PLANTATIONS

CHIER :
TAILS AP-1475 20260713.DWG

VÉRIF. PAR : WD
DESSIN. PAR : E.B
DATE : 2026-01-13

SCHELE : N/A

REF PAGE : AP05